



Le Ministre des Finances

## Communiqué de presse

### Une déclaration simplifiée pour 2 millions de contribuables

---

En 2013, environ 1,5 million de propositions de déclarations simplifiées ont été envoyées aux contribuables. Cela signifie que la déclaration simplifiée peut être utilisée par plus d'un cinquième des contribuables. Le Conseil des ministres a décidé aujourd'hui, sur proposition du ministre des Finances Koen Geens, d'élargir le groupe cible.

Concrètement, pour l'exercice d'imposition 2014 (revenus 2013), le groupe cible sera étendu aux deux catégories suivantes:

- les contribuables salariés disposant de rémunérations qui, après déduction des frais professionnels forfaitaires, ne dépassent pas la quotité de revenu exemptée d'impôt;
- les mineurs de moins de 16 ans qui ne perçoivent que des rentes alimentaires inférieures à la quotité exemptée d'impôt.

Cela signifie que le groupe cible devrait augmenter en 2014 de 500.000 personnes supplémentaires, soit un tiers, de sorte que 30% des contribuables pourront bénéficier de la déclaration simplifiée.

---

Porte-parole: Davine Dujardin : 02 574 84 08 - 0472 74 94 40 –

[davine.dujardin@ckfin.minfin.be](mailto:davine.dujardin@ckfin.minfin.be)

Kabinet Koen GEENS, Minister van Financiën  
Wetstraat 12  
1000 Brussel

Cabinet Koen GEENS, Ministre des Finances  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles

.be